

LE CLUB DES PARTENAIRES

De Syntec Conseil en Relations Publics



**SYNTEC Conseil
en Relations Publics**

PARTENAIRE AGRÉÉ

Devenez Membre en 2016

Qu'est-ce que le Club des Partenaires ?



« Le Club des Partenaires de Syntec Conseil en Relations Publics a été créé en 2012, en réponse au besoin d'un renforcement de la relation entre les agences conseil en relations publiques et leurs partenaires traditionnels. »

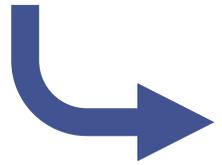
Dans le souci commun d'élever le niveau des prestations de relations publiques, et par conséquent la qualité de la relation entre une entreprise et ses publics, le club des partenaires permet d'une part le référencement des acteurs qui contribuent à cet objectif commun, et d'autre part la consolidation des liens entre le syndicat et les partenaires concernés. »

Thierry Wellhoff, Président de Syntec Conseil en Relations Publics

Pourquoi rejoindre le Club des Partenaires ?

- 1 Pour un accès facilité et privilégié à toutes les agences membres de Syntec RP
- 2 Pour avoir la possibilité de formaliser des offres spécifiques aux agences membres de Syntec RP
- 3 Pour contribuer et participer aux commissions, projets et événements du syndicat
- 4 Pour formaliser un partenariat, et le valoriser dans les différents supports de communication

Qui peut rejoindre le Club des Partenaires ?



Tous les prestataires travaillant en lien avec une agence RP

Solutions logicielles

Surveillance médias

Surveillance web

Etudes, enquêtes et données barométriques

Solutions de bases de données : journalistes, entreprises etc.



Quels sont les critères d'adhésion au Club ?

- 1 Le prestataire partage des intérêts communs avec les agences de Syntec RP
- 2 Le prestataire travaille avec deux agences de Syntec RP, favorables à son admission dans le club
- 3 L'admission du prestataire est validée par le Conseil d'Administration de Syntec RP

Quel est le coût de l'adhésion au Club ?

↳ Droit d'entrée* : 1 000€ TTC

↳ Cotisation annuelle : 2 500€ TTC

** Les sociétés adhérentes de Syntec Etudes bénéficient d'une remise de 50% sur le droit d'entrée*

Quels sont les avantages du Partenaire ?

- 1 Accès facilité aux dirigeants des agences membres de Syntec RP : envoi du listing des membres avec mise à jour annuelle
- 2 Communication officielle et régulière sur l'adhésion et l'actualité du partenaire : communiqué médias, infos sur le blog, les réseaux sociaux et dans la newsletter mensuelle
- 3 Deux invitations aux événements organisés par Syntec RP : Agoras, Trophées de la réputation, Ateliers thématiques mensuels
- 4 Une invitation valable pour une personne à participer aux commissions et groupes de travail de Syntec RP
- 5 Une présence permanente sur le site de Syntec RP à la rubrique « Club des Partenaires Agréés »
- 6 Autorisation de l'utilisation du logo « Partenaire Agréé de Syntec RP »
- 7 Possibilité de rencontre avec les adhérents de Syntec RP en fonction de la thématique abordée

Rejoignez dès à présent le Club

Votre contact Syntec Conseil en Relations Publics :

Anne-Mareille Dubois, Délégué Opérationnel

anne-mareille.dubois@groupement-syntec.org

01 44 30 49 91

SYNTEC RP EN QUELQUES MOTS

Créé en 1988, Syntec Conseil en Relations Publics représente, à travers son appartenance à la Fédération Syntec, les entreprises spécialisées en Relations Publics au sein du Medef.

Le syndicat compte 51 agences soit environ 1 400 collaborateurs et 65% du marché qui partagent la même vision et la même déontologie dans la pratique de leurs métiers au quotidien.



**SYNTEC Conseil
en Relations Publics**

PARTENAIRE AGRÉÉ



148, Boulevard Haussmann
75008 Paris



www.syntec-rp.com



[@syntec_rp](https://twitter.com/syntec_rp)



Syntec Conseil
en Relations Publics